

## **COMMUNIQUE**

La Direction des transports terrestres informe la population du maintien de l'ensemble des mesures barrières instaurées pendant le confinement sur les services réguliers et scolaires, et notamment :

- la réduction de 50% des places dans les véhicules (un siège sur deux disponible);
- ➤ la décontamination quotidienne des bus avec des produits désinfectants virucides par une équipe dédiée :
- ➤ la protection des chauffeurs (masques, gants ou gel hydroalcoolique).

## Reprise des services de transports scolaires du réseau Tere Tahiti dès le 18 mai prochain

A compter du 18 mai prochain, les services de transports scolaires seront assurés pour la réouverture des écoles. En prévision de leur reprise, diverses mesures ont été mises en place par le transporteur :

- Formation des convoyeurs au placement des enfants et aux gestes barrières (premier degré) ;
- établissement des plans d'occupation des places dans le bus ;
- balisage des sièges inoccupés,
- débarquement échelonnés des élèves pour éviter tout rassemblement.

Il est également demandé aux parents d'élèves de sensibiliser les enfants aux gestes barrières et de les faire appliquer à la montée et à la descente du véhicule de transport en commun.

## Reprise de l'ensemble des services de transports réguliers du réseau Tere Tahiti

Bien que restreinte par le nombre de place à bord des bus, l'ensemble des services de transport en commun habituels sont désormais réalisés. Néanmoins, en raison de la réduction de 50% des capacités d'accueil du réseau *Tere Tahiti*, seuls :

- > les travailleurs ;
- les scolaires (collégiens et lycéens circulant sur le réseau régulier) ;
- les étudiants ;
- les personnes disposant d'un justificatif d'urgences médicales

seront acceptés à bord des véhicules, en heures de pointe entre 5h et 8h du matin et entre 15h et 18h l'après-midi. Les autres usagers du réseau *Tere Tahiti* devront différer leur déplacement et organiser leurs activités en heures creuses, entre 8h et 15h.

Pour les déplacements de grande proximité (moins de 3 kilomètres), la Direction des transports terrestres recommande à la population de privilégier les modes de déplacements actifs : marche, trottinette, vélo, vélo à assistance électrique, dont le développement est encouragé par le *Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti*, le *Plan climat énergie de la Polynésie française* et par le *Schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022*.

Le Director des transports terrestres,

Director des transports terrestres,

1 3 MAI 2020

Le Circien POMMIEZ